



Ils réussissent leur entrée dans la vie active

Elodie

Après ma 3^e, je suis entrée en apprentissage à l'ICEP-CFA en BEP Vente Action Marchande, en alternance dans une entreprise de Villers-Bocage.

Ce qui a été formidable avec cette alternance, c'est que non seulement elle m'a apporté toutes les compétences nécessaires à ma formation professionnelle, mais elle m'a aussi convaincue de poursuivre dans cette voie.

J'ai alors passé mon Bac Pro Commerce et mon BTS Management des Unités Commerciales, toujours par la voie de l'apprentissage au sein d'une enseigne de la grande distribution.

Après 6 ans d'apprentissage, j'ai choisi de poursuivre mes études supérieures. Et je suis actuellement formatrice à l'ICEP, où j'ai le plaisir de transmettre mes connaissances et mes compétences à des apprentis de BEP et de Bac Professionnel. ”

Guillaume

J'ai d'abord passé un Bac STT, option Action et Communication Commerciale. Ensuite, je me suis orienté vers des études universitaires en Arts du Spectacle. Ayant pris conscience que les débouchés étaient rares dans ce domaine, j'ai finalement pris la décision d'interrompre mes études.

Tout en faisant des petits boulots, j'ai réfléchi à un nouveau projet professionnel et me suis orienté vers l'apprentissage dans le domaine du bois. Après avoir trouvé un employeur, je me suis formé en une année au métier de menuisier-fabricant. J'ai ensuite effectué un CAP menuisier-installateur au CFA du Bâtiment de l'Orne.

J'ai envie de continuer : j'envisage, en septembre 2009, de poursuivre par un brevet professionnel de menuiserie.

Comme ça, j'espère pouvoir travailler dans le secteur qui me passionne, le cinéma, à travers la création de décors de films. ”

Lucie

J'ai commencé par préparer un Bac ES, dans le but d'accéder à un cursus universitaire. Mais, face à la difficulté de réussir mon Bac et ayant besoin de concret, je suis revenue vers ma première intention : m'orienter vers l'industrie et surtout vers la mécanique.

Je me suis renseignée auprès du CFAI pour une formation en alternance. J'ai trouvé une entreprise qui m'a permis de signer un contrat d'apprentissage en 2 ans pour préparer un Bac Pro "Maintenance des Equipements Industriels".

Depuis maintenant un an et demi, j'aime aller au travail. Ça me plaît aussi bien pour l'association de la théorie et de la pratique, que pour l'ambiance de travail dans laquelle être une femme est un avantage. En effet, une femme dans l'industrie suscite l'intérêt, sans doute la curiosité, mais toujours le respect des collègues.

Aujourd'hui, je me concentre sur le Bac Pro que j'espère obtenir en juin. ”

*.Emo rscoc 3/00 - Crédits photos : E. Biernacki / F. Decaens / Région Basse-Normandie / Lycée agricole de Coulaines - Imprimé sur papier recyclé avec encres éco-solvables - Mars 2009

Région Basse-Normandie

Avec la Région et l'apprentissage, ouvrez-vous les portes du monde du travail.



Vous voulez en savoir plus, être accompagné ou conseillé ?

Tél : 02.31.06.97.21
www.informetiers.info
www.onisep.fr

www.region-basse-normandie.fr



Chaque année, l'apprentissage concerne plus de 11 000 jeunes bas-normands qui se préparent aux métiers de l'agriculture, du bâtiment, du commerce, des activités tertiaires, de l'industrie, de l'artisanat, de la conduite routière, de la logistique, du secteur sanitaire et social...

Pour donner à ces jeunes toutes les chances de réussite, la Région a défini, avec les branches professionnelles, les formations qui répondent le mieux aux besoins de l'économie régionale et qui offrent les meilleures chances aux apprentis d'élever leur niveau de qualification, atout principal pour accéder à un emploi.

La Région investit, également, pour développer les formations supérieures en apprentissage, qu'il s'agisse de l'acquisition d'un diplôme d'ingénieur ou d'un Master.

Enfin, la Région se mobilise pour permettre à ces jeunes de suivre leur formation dans les meilleures conditions. Ainsi, elle contribue au fonctionnement pédagogique des CFA et elle participe au financement de locaux et de matériel. Elle fait en sorte que les apprentis puissent disposer gratuitement d'une boîte à outils, d'équipements de sécurité et d'une tenue professionnelle et elle contribue à leurs frais d'hébergement, de transport et de restauration.

Bonne réussite à toutes et tous.



Laurent Beauvais
Président de la Région
Basse-Normandie

Avec la Région et l'apprentissage, ouvrez-vous les portes du monde du travail

Le saviez-vous ?

C'est la Région qui définit la politique d'apprentissage. C'est elle qui décide de l'ouverture de nouvelles formations répondant aux attentes du monde économique et social.

Objectif : permettre à tous les apprentis d'entrer plus facilement dans la vie active.

L'apprentissage, c'est quoi ?

L'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale, ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans. Il leur permet d'acquérir une qualification professionnelle dans des secteurs d'activité très variés.

Un des avantages de l'apprentissage est d'être une formation par alternance. Elle donne ainsi la possibilité aux jeunes de bénéficier de formations concrètes en entreprise et en établissement d'enseignement. Celui-ci peut être un centre de formation d'apprentis (CFA), un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur disposant d'une section d'apprentissage (SA). L'apprentissage permet d'obtenir un diplôme du niveau CAP jusqu'au niveau ingénieur.

Chaque apprenti bénéficie à la fois d'une formation, d'une expérience professionnelle, d'un contrat de travail, d'un salaire et d'un diplôme.



Comment s'organise la vie de l'apprenti ?

UN CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail d'un type particulier. Il donne à l'apprenti le statut de jeune travailleur, le droit à un salaire et lui assure une formation professionnelle.

UNE ORGANISATION

Le temps de formation de l'apprenti est partagé entre une entreprise et un centre de formation où il suit des cours.

UNE DURÉE

L'apprenti doit effectuer 35h par semaine (39h dans les hôtels, cafés, restaurants). Les heures de cours en centre de formation sont comprises dans ce temps de travail.

UN SUIVI

La formation en entreprise se déroule sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage (l'employeur ou un salarié de l'entreprise). L'apprenti se forme progressivement à son métier en préparant son diplôme.



Quels sont les avantages d'un contrat d'apprentissage ?

POUR L'ENTREPRISE

- une réponse adaptée à ses besoins.
- des aides financières d'accompagnement.
- un apprenti formé à la culture de l'entreprise.

POUR L'APPRENTI

- un diplôme.
- un salaire.
- une qualification professionnelle adaptée aux besoins des entreprises.

Les moyens mis en place par la Région

- En 2009, la Région consacre plus de **8 %** de son budget à l'apprentissage soit **56,5 millions d'euros**.
- La Région finance **43 %** des budgets des **31 Centres de Formation d'Apprentis (CFA)** bas-normands, auxquels s'ajoutent leurs ressources propres et la collecte de la taxe d'apprentissage.
- La Région participe, pour **3,7 millions d'euros**, aux dépenses des apprentis et de leurs familles pour la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle, les frais de transport, d'hébergement et de restauration.
- La Région verse aux employeurs d'apprentis des indemnités pour la formation et l'insertion des jeunes. Pour 2008-2009, ces aides représentent près de **22 millions d'euros**.
- La Région soutient les CFA dans l'amélioration de la qualité des formations et du suivi du parcours de l'apprenti, dans le cadre d'un contrat signé avec l'État. Elle favorise aussi la mise en place d'actions culturelles ou sportives en faveur des jeunes et soutient leur mobilité internationale.